

REGION

Justice

Témoin d'un échange verbal un peu vif dans un bus, un passager intervient et rosse un adolescent de 13 ans à Sainte-Suzanne (Doubs)

Art

Ornans, partenaire privilégié d'Orsay

Le musée Courbet d'Ornans va devenir une filiale d'Orsay, avec des prêts privilégiés, souvent difficiles à obtenir de la part de grands musées.

AUJOURD'HUI SUR estrepublikain.fr

- **Tops, flops, révélations : élisez les personnalités de 2013**
- **Municipales : notre mini-site consacré aux élections**
- **Retrouvez vos photos insolites**
- **Saint-Nicolas, arbres de Noël : toutes nos photos dans les écoles, les associations, les clubs...**

Le Jura, pionnier des FabLab comtois

« Guest star » de la Journée de l'innovation hier à Besançon, Pascal Minguet, le pionnier jurassien des FabLab comtois, a séduit les étudiants présents.

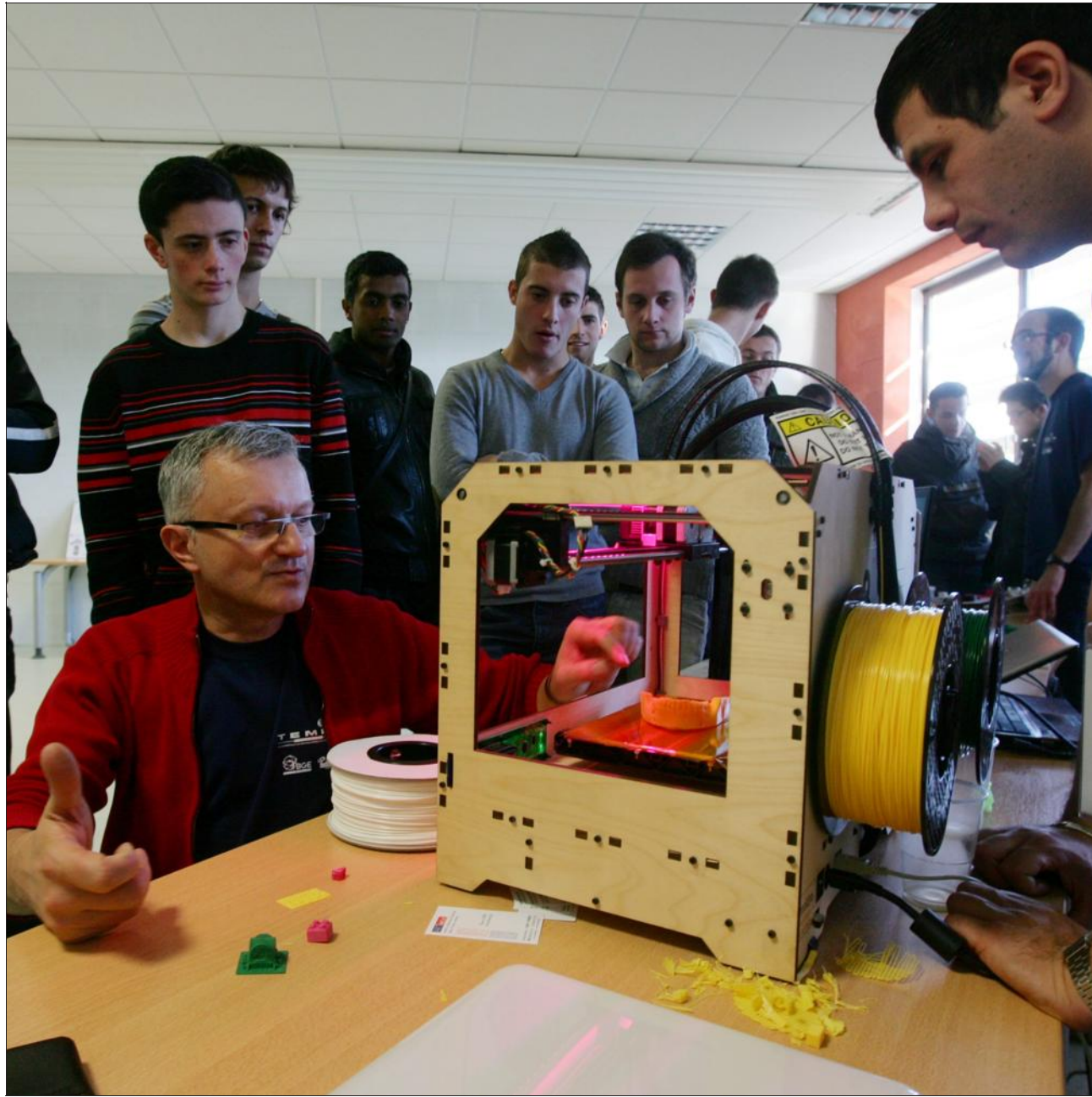
Il a suffi à Pascal Minguet de quelques phrases senties et d'une démonstration pour que l'auditoire d'étudiants francs-comtois, près de deux cents garçons et filles réunis hier à Témis-Besançon pour la Journée de l'innovation, percevoit les perspectives professionnelles ouvertes à leur génération par les FabLab. Ces « laboratoires de fabrication numérique » innovants, en nombre restreint en France, qui permettent à une petite structure dotée d'une imprimante 3D de participer à la dynamique d'un territoire, de s'inscrire dans son développement économique et culturel, d'initier des partenariats fructueux avec des entreprises, des groupes industriels ou des pôles de compétitivité, d'apporter des réponses aux demandes du quotidien.

L'expérience de ce consultant en communication, qui a quitté Paris pour s'installer voici des années à Jouxhe, est exemplaire. À l'époque, ce village de 500 âmes, proche de Dole, dont il est plus tard devenu l'un des conseillers municipaux, ne bénéficiait même pas d'Internet. En 2009, en lien avec la commune voisine de Biarne, il fut le premier bénéficiaire d'une connexion Wimax dans le Jura, ce haut débit sans fil. Entre 2010 et 2012, son FabLab fut également parmi les cinq pionniers nationaux du genre, à côté des projets de Toulouse, Nantes ou Nancy. S'il fallait dénicher des aventures humaines et technologiques comparables en milieu rural, ce serait en Asie ou en Afrique, dit-on.

Outil de débrouille

L'esprit FabLab, c'est celui des logiciels libres, de l'échange et de l'entraide. Cette philosophie du partage n'interdit pas de déposer un brevet ici ou là, puisqu'il faut bien vivre. Lorsqu'ils ont fondé leur association Net-Iki, les passionnés d'informatique de Jouxhe, Biarne et alentours, tous bénévoles, voulaient lutter contre les fractures numériques, prouver que l'inventivité et l'innovation n'étaient pas réservées aux villes, rétablir une forme d'égalité sociale. « Je ne voulais plus qu'on puisse se moquer d'un élève au collège parce qu'il n'avait pas Internet et ne pouvait pas télécharger les documents pédagogiques comme ses camarades », confie Pascal Minguet, qui n'oublie pas l'ordinateur collectif alors installé dans la bibliothèque du lieu pour favoriser cette « e-inclusion ».

La première « fabrication » de l'imprimante 3D du village fut un élément de rechange pour réparer une fenêtre. Car FabLab, à terme, c'est aussi un outil de débrouille et de lutte contre l'obsolescence programmée par la reconstitution de pièces que les fournisseurs ne produisent plus. Il permet d'installer des circuits de production courts, de concevoir des solutions de proximité face à la mondialisation. Aux étudiants rassemblés à la Maison des microtechniques, le vice-président de



■ L'art de fabriquer tout, ou presque, chez soi, expliqué aux étudiants par le Jurassien Pascal Minguet.

Photos Nicolas BARREAU

Net-Iki a montré la copie de la mâchoire d'un patient conçue avec l'imprimante 3D par un interne du CHU pour préparer une intervention chirurgicale maxillo-faciale. Il a détaillé les applications possibles pour les prothèses dentaires, a souligné que la seule limite des machines était l'imagination de leurs utilisateurs, forcément évolutive.

Avant que Christophe Perny, le président du conseil général du Jura, ne leur octroie une subvention de 5 000 € pour l'achat du matériel initial, Pascal Minguet et ses amis n'avaient reçu aucune aide publique. C'est à ce jour la seule. Eux qui rêvent d'essaimer et de monter une SCOP avec un salarié qui ferait fonction de « technicien ressource » pour d'autres FabLab comtois, aimeraient que l'Europe soutienne leur démarche collaborative, via des fonds du FEDER ou du FSE. Leur rôle social le justifierait d'évidence. Leur honnêteté aussi puisqu'ils ont a priori exclu d'utiliser leur machine pour fabriquer de la fausse monnaie.

Jean-Pierre TENOUX

Innovation aux multiples facettes

► **Ils sont treize porteurs de microprojets soutenus en Franche-Comté par le Fonds social européen à s'être présentés aux étudiants.** Chacun avec sa conviction et sa volonté de réussir. Ainsi Marie-Pierre Rusterholtz, coordinatrice de l'association pour le développement de la neurologie appliquée, a-t-elle plaidé la cause des « handicaps invisibles » liés à des souffrances cérébrales d'origines neurologiques, infectieuses ou traumatiques. Grâce à 11 300 € d'aide du FSE, sur un budget de 15 900 €, l'association a pu accueillir, en moins de deux ans, près d'une centaine de personnes atteintes de troubles cognitifs ou comportementaux et les maintenir dans l'emploi par des aménagements de la durée et du rythme du travail ou de la nature des tâches à effectuer. Autre exemple, dans un genre différent, la Compagnie Les Trois Sœurs. Celle-ci s'est impliquée dans des thématiques sociétales telles que la maltraitance, la prévention des comportements sexistes, l'insertion sociale ou encore l'égalité hommes-femmes. Le FSE lui a octroyé 18 000 € sur les 22 000 € indispensables à son théâtre-forum « Estimez-vous heureuse ». Celui-ci vise à sensibiliser, à la demande, de nombreux publics scolaires, d'entreprises ou autres, à la nécessité de briser « le plafond de verre » qui empêche toujours l'accès des femmes à des postes de responsabilité. Citons enfin l'association « Les plantes compagnes » qui a obtenu 18 400 € du fonds européen pour boucler le budget de 23 000 € de création de son « Jardin pédagogique » à Montgesoye, dans la vallée de La Loue. Son but : permettre « à chacun de renouer avec les plantes utiles à son quotidien, dans l'alimentation et la santé, et qui peuvent devenir de véritables compagnes de vie ».

Société Conseiller municipal bisontin, Franck Monneur avait été à la pointe du combat lors de l'affaire du voile à Vesoul en 2000. Pour lui, alors que le rapport sur l'intégration fait débat, la République doit rester ferme sur ses principes

« La laïcité ne se négocie pas »

Besançon. Bien malgré lui, Franck Monneur, conseiller municipal tendance Montebourg, a beaucoup fait parler de lui ces derniers jours en étant écarté de la liste socialiste de Jean-Louis Fousseret (PS). Mais s'il monte au créneau aujourd'hui, c'est surtout en réaction au rapport sur l'intégration qui vient d'être remis à Maignon et qui suscite une virulente polémique.

« L'école doit rester un lieu de neutralité »

Le voile à l'école, il y a été confronté directement. C'était en septembre 2000 quand il était professeur d'histoire-géo au lycée des Haberges, à Vesoul. Deux sœurs d'origine syrienne s'étaient présentées le jour de la rentrée avec un voile sur la tête. Ce que les deux élèves avaient clairement revendiqué comme un signe

d'appartenance religieuse. L'affaire avait alors vite pris des proportions nationales.

Entretien avec la famille tout d'abord « pour lui rappeler la neutralité de l'école publique » et « lui expliquer les fondamentaux de la laïcité qui doit permettre à toutes les religions de cohabiter en n'en privilégiant aucune dans la sphère publique ». Intervention de l'inspection d'académie puis du rectorat. Devant la contestation - une pétition avait recueilli une centaine de signatures - Jack Lang alors ministre de l'Éducation avait été saisi du dossier. Et avait choisi de temporiser en soutenant le corps enseignant.

Le père, radiologue, ne l'avait pas entendu de cette oreille-là. Il avait saisi le tribunal administratif et obtenu gain de cause. « Non seulement l'État a payé les cours par correspondance durant la procédure jus-

qu'en décembre », rappelle Franck Monneur, « mais il a aussi payé les frais de justice ».

Au regard de cette expérience, c'est peu de dire que l'actuel rapport suscite chez l'élus bisontin « une vraie inquiétude ».

L'aveu d'un grand désarroi

« Bien qu'étant profondément de gauche, je dois bien reconnaître que la loi Sarkozy de 2004 a soulagé l'Éducation nationale d'une responsabilité qu'elle n'avait pas les moyens d'assumer », explique-t-il. « Coïncée qu'elle était entre l'obligation de scolariser et la jurisprudence du Conseil d'État qui confirme l'interdiction des signes ostentatoires à l'école. »

Dans ces conditions, « je ne comprends pas que le Premier ministre ait ressen-



■ Franck Monneur : « Je crains que cela ne favorise les communautarismes ». Photo B.P.

ti le besoin de commander un tel rapport », s'indigne-t-il. « Pour moi, c'est l'aveu du grand désarroi dans lequel la gauche se trouve aujourd'hui face aux problèmes

d'intégration. On a l'impression qu'elle ne sait plus par quel bout empoigner le problème ».

« Par peur d'être taxée de racisme, elle préfère se positionner sur le seul terrain de l'égalité des droits plutôt que de rappeler la force de la laïcité qui, pour moi, ne se négocie pas car c'est le pilier même de notre histoire. »

« Indirectement, je crains que la gauche ne favorise la montée des communautarismes avec tous les dangers que cela comporte. J'en veux pour exemple les constitutions de listes aux municipales. Je suis d'autant plus à l'aise pour en parler que j'en ai fait partie. Par pure stratégie - et Besançon n'y échappe pas - il faut avoir des représentants de toutes les communautés influentes. Pour moi, c'est un manque de confiance dans le modèle républicain. »

Bernard PAYOT

Questions à

André Aurière

Directeur de BGE Franche-Comté (appui aux entrepreneurs)

« Faire découvrir les processus et les acteurs de l'innovation aux jeunes »

À quoi sert la Journée de l'innovation, organisée hier en Franche-Comté et que BGE pilote ?

C'est une rencontre que nous voulons dynamique entre des acteurs économiques, associatifs ou publics et des étudiants. Elle permet à ces derniers de découvrir les processus de l'innovation et ceux qui les mettent en œuvre. En 2011, la première édition était centrée sur l'accompagnement de l'innovation technologique. Elle avait réuni 120 jeunes. Cette année, ils sont plus de 180 et nous avons eu la chance que le Fonds social européen (FSE) et l'État, avec la DIRRECTE, s'associent à la démarche. À ce titre, treize porteurs de microprojets soutenus par le FSE sont venus nous les présenter à travers une exposition et leurs témoignages.

Ces étudiants invités, d'où viennent-ils ?

L'appel à participer avait été lancé à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur concernés, dans toute la Franche-Comté : Sévenans, Vesoul, Morez, Pontarlier, etc. Les cursus sont très

différents et vont des sciences de l'ingénieur aux sciences humaines en passant par le marketing vente... Mon regret, c'est que seules les petites unités viennent à nous, tels que les IUT ou l'UTBM. Les gros mastodontes, comme l'Université de Franche-Comté, ne donnent pas suite. Quant à l'ENSMM, elle n'en voit sans doute pas l'intérêt à son niveau. C'est dommage mais, en contrepartie, nous avons la satisfaction de recevoir des classes entières, avec des jeunes curieux, souvent motivés. Et s'ils étaient plus nombreux, nous aurions sans doute du mal à gérer.

Ils ont été intéressés par les imprimantes 3D...

Nous avons conçu un jeu à leur intention. Il s'agissait, par équipes de quinze, de réaliser une « machine infernale » avec le FabLab qui était présenté pour la circonstance à TEMIS Innovation. Cela a été un succès et leur a permis, de manière ludique mais sur des bases sérieuses, d'approcher cette technologie d'avenir.

Propos recueillis par J.-P. TX



■ André Aurière : susciter des rencontres.

Malchance Une Alsacienne joue à l'Euro Millions les six bons numéros... du Loto Une « infidélité » au Loto cher payée

Saint-Louis. Certaines habitudes méritent d'être conservées. Et notamment en matière de jeux. C'est en tout cas ce que doit se dire aujourd'hui une Ludoicienne de 60 ans. Alors qu'elle avait pour habitude de toujours jouer ses six numéros favoris au Loto, la cagnotte de l'Euro Millions (43 millions d'euros) du vendredi 13 était trop tentante.

La sexagénaire a donc fait des infidélités à son jeu favori et a joué ses six numéros habituels à l'Euro Millions. Le lendemain, elle a perdu connaissance en consultant les résultats et a dû être transportée à la clinique des Trois Frontières. Ses six numéros avaient été tirés... Malheureusement, elle n'a pu constater, à son réveil, que les six numéros n'étaient pas gagnants pour l'Euro Millions mais... pour le Loto ! Certains diront qu'elle a succombé à l'appât du gain, préférant tenter de gagner 43 millions à l'Euro Million, plutôt que de rester fidèle à sa martingale au Loto, qui cette fois n'avait



■ La cagnotte du vendredi 13 était trop tentante...

Archives Alexandre MARCHI

« que » 16 millions dans la cagnotte ! Il n'empêche que chacun, à la lecture de cette horrible mésaventure, ne peut que compatir. Chaque fois qu'un gros gain est empoché dans ces jeux de hasard, on se plaît à imaginer ce qu'on ferait avec le pactole, les cadeaux qu'on distribuerait, la belle vie qu'on s'offrirait. Le destin - cruel - en a décidé autrement pour cette joueuse à qui, décidément, le vendredi 13 n'a pas porté chance !